



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Projet pilote au Saguenay – Lac-Saint-Jean L'accompagnement des aînés et les baux en résidences privées

Alma, 8 février 2016. Un projet pilote visant à accompagner des personnes logeant dans les résidences privées pour aînés auprès de la Régie du logement se déroulera dans les régions du Saguenay/Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent. Ce projet expérimental est rendu possible grâce à une subvention de 97 864 \$ octroyée au Centre Assistance et Accompagnement aux Plaintes (CAAP) Bas-St-Laurent par Mme Francine Charbonneau, ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation. Le projet expérimental se déroulera sur une période d'un an.

Les services offerts par les CAAP permettaient déjà d'accompagner ces personnes locataires, quand elles désirent porter plainte ou signaler des insatisfactions concernant le règlement sur la certification des résidences privées pour aînés. Or, des difficultés avec les baux, qui sont sous la juridiction de la Régie du logement, ont aussi été observées. Le projet pilote vise donc à faire le lien entre les deux secteurs, en complémentarité avec les ressources existantes. Les conseillères se déplacent à la résidence pour aînés et effectuent des interventions facilitant la résolution du problème.

«Il faut comprendre que les Résidences privé pour personnes aînées (RPA) sont des types de logements qui impliquent une réalité particulière. En plus du volet hébergement, on offre des services aux aînés dans les RPA et c'est ce qui peut ajouter des complications. Grâce à ce projet pilote, nous serons en mesure d'accompagner les personnes aînées et leur famille qui se sentent lésé dans leurs droits, non seulement auprès du réseau de la santé et des services sociaux mais aussi auprès de la Régie du logement.» Josey Lacognata, directeur CAAP Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Le déploiement du projet pilote dans les régions du Saguenay/Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent servira de base pour l'évaluation du projet. Un comité de validation, formé des CAAP Mauricie et Centre-du-Québec, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et de Me Norman Ross, avocat, vérifiera la faisabilité d'exporter ce projet dans d'autres régions du Québec. À partir des résultats obtenus, un rapport final présentera un programme d'implantation dans toutes les régions du Québec.

Mission des CAAP

Les CAAP sont des organismes communautaires présents dans chaque région du Québec. Ils ont comme mission de soutenir les usagers insatisfaits du système de santé et de services sociaux. Leurs services sont confidentiels et gratuits.

-30-

Pour information :

Josey Lacognata, directeur
CAAP Saguenay – Lac-Saint-Jean
418 662-6774 / 1-877-767-2227
Josey.lacognata@plaintesante.ca
www.plaintesante.ca